



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

Conakry, le 05 DEC. 2005 200

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
L'AGENCE JUDICIAIRE DE L'ETAT
Tél.: (224)45.31.37
(224)41.48.36
N° 4.2.5. /PRG/AJE/200

L'AGENT JUDICIAIRE DE L'ETAT

A

Monsieur le Vice Président
aux Affaires Guinéens

Nous venons vers vous, vous adressez nos excuses pour le retard enregistré dans le traitement du dossier concernant l'accord de partage de la production et des royalties entre la République de Guinée et la SCS Corporation.

Effectivement nous sommes en possession du dit dossier que nous considérons avec la plus grande importance.

Nous souhaitons travailler avec vous dans la plus grande transparence et ceux dans l'intérêt de nos deux pays respectifs.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice Président nos salutations les plus respectives.

Mme Hadja Madeleine KEITA

Agent Judiciaire de l'Etat

